

Le *Passavant* de Théodore de Bèze

thèmes et termes anticléricaux

Jeltine L.R. Ledegang-Keegstra

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2525>

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2003

Pagination : 59-72

ISBN : 2-84516-261-8

ISSN : 1266-6726

Référence électronique

Jeltine L.R. Ledegang-Keegstra, « Le *Passavant* de Théodore de Bèze », *Siècles* [En ligne], 18 | 2003, mis en ligne le 11 juin 2015, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2525>

LE PASSAVANT DE THÉODORE DE BÈZE, THÈMES ET TERMES ANTICLÉRICAUX

À mi-chemin entre l'*Éloge de la Folie* d'Érasme (1511) et le *Tableau des différends de la Religion* de Marnix de Sainte-Aldegonde (1599), Théodore de Bèze fait publier l'*Epistola Magistri Benedicti Passavantii* (le *Passavant*)¹ qui, comme eux, s'attaque aux abus de l'Église romaine. L'épître satirique, écrite dans un latin macaronique étincelant, est adressée à Pierre Lizet, ancien président du parlement de Paris et, à l'époque, abbé commendataire de l'abbaye parisienne de Saint-Victor.

Tout comme *Folie* parle au nom d'Érasme, Benoît, prétendu serviteur de Lizet, est le porte-parole de Bèze et à la fois son masque. Il se permet même des libertés irrespectueuses envers son maître. Paradoxalement il dit, comme *Folie* d'ailleurs, des choses qui ne sont pas stupides du tout.

Quels motifs ont amené Bèze à écrire une philippique si violente contre Pierre Lizet ? En premier lieu le *Passavant* est sans doute le fruit d'un ressentiment amer. C'est que Lizet, dans sa fonction de premier président, a signé trois arrêts de la Chambre ardente contre Bèze (avril 1549-mai 1550). Deux d'entre eux portent sur la confiscation des bénéfices

1. J.L.R. LEDEGANG-KEEGSTRA, *Théodore de Bèze, Le Passavant, édition critique, introduction, traduction, commentaire*, Leyde, 2004. (réf. aux citations et à leur version latine dans le texte).

2. Nathanaël WEISS, *La Chambre Ardente, Étude sur la liberté de conscience en France sous François I^{er} et Henri II (1540-1550)*, Paris, 1889, p. 355, 357 et 383 n.3.

3. *Adversum Pseudo-Evangelistas*, Paris, 1551, 2^e éd. 1552.

4. Voir Henri MEYLAN, « Martyrs du Diable », dans *D'Érasme à Théodore de Bèze, problèmes de l'Église et de l'école chez les réformés*, Genève, 1976, p. 259-275, ici. p. 266.

5. N.A.F. PUAUX, *L'Anatomie du Papisme*, Paris, 1846, p. X.

6. Comme l'Éloge, le *Passavant* peut être divisé en deux parties, la première étant de caractère hilarant, la seconde se profilant de façon plus sérieuse. Voir Cornelis AUGUSTIJN, *Erasmus, His Life, Works, and*

60 *Influence*, Toronto, Buffalo et Londres, 1991, p. 61.

7. C'est ce que dit BÈZE dans *L'Âne logicien* (1561), satire adressée au théologien allemand Tileman Heshus.

de Bèze, hérités de ses oncles paternels, l'autre concerne sa condamnation à être brûlé en effigie sur la place Maubert². Dans le texte on trouve plusieurs allusions à ce dernier arrêt :

« O, le grand hérétique [l'apôtre Pierre], digne d'être brûlé sur la place Maubert ! (II. 308-309)

[À Paris] On brûle de saints hommes comme des fascicules » (I. 43)

« Et puisque nous voyons, à l'heure actuelle, qu'on ne se bat contre nous qu'avec le glaive et le feu [...] » (II. 590-592).

En 1551, d'ailleurs, Lizet publie neuf livres *Contre les Pseudo-évangélistes* (les réformés)³. Raison de plus pour Bèze de ridiculiser son inquisiteur tant dans ses connaissances bibliques que dans son latin aride et scolastique. C'est à ce propos que Benoît, spécialement envoyé par Lizet à Genève, doit y sonder l'opinion des réformés sur les œuvres récemment parues de son maître. Des dialogues vifs sur ce sujet ornent la première partie du *Passavant* et montrent comment Benoît se débrouille tant bien que mal dans la compagnie réformée et a même failli être converti par un sermon de Calvin. En même temps il ne fait pas mystère de son étonnement de voir dans le culte genevois tant de protestants qui (comme Bèze lui-même) ont échappé à l'inquisition : « Ma foi, Monsieur le ci-devant président, si vous les voyiez, vous en crèveriez par le milieu, parce qu'ils sont en si grand nombre que vous diriez qu'il n'y a jamais eu un seul de brûlé » (II. 409-412)⁴.

Cependant jusqu'ici le motif principal qui a déterminé Bèze à écrire sa satire n'a pas été suffisamment mis en relief. Pour l'auteur il s'agit de marquer nettement, en attaquant Pierre Lizet, la prise de position critique des réformés vis-à-vis de l'Église romaine et des abus pratiqués par elle. D'après N.A.F. Puaux, ceux-ci étaient inhérents à l'Église « comme le lierre au chêne, la rouille au fer »⁵. C'est pourquoi la deuxième partie du *Passavant* revêt la forme d'un traité, plus appropriée à s'opposer à ces abus et à réaliser en même temps la propagande religieuse de la Réforme⁶. C'est que, dans l'opinion de Bèze, « se taire est trahir la vérité »⁷. Il en est comme de l'*Éloge de la Folie* : la seconde partie du livre « n'est pas

seulement une suite surprenante, mais elle est son achèvement et elle lui donne tout son sens »⁸.

Thèmes anticléricaux

Plusieurs thèmes qui se prêtent à une réaction anticléricale peuvent être décelés dans le texte du *Passavant*, tels ceux qui abordent l'attitude de l'Église romaine, la hiérarchie, la tradition de l'Église, la messe, les institutions, les conciles. Nous en signalons respectivement les exemples les plus illustratifs.

L'Église

À plusieurs reprises l'Église romaine est comparée à l'épouse du Christ (Ct 2, 8 ; Eph 5, 25-27). Lieu commun, il est vrai, mais le gallicisme dont se sert Benoît est original : puisque l'Église n'entend pas la voix de son époux, « la poule chante plus haut que le coq » (II. 527-528)⁹. C'est par cette même arrogance que l'Église crée de nouveaux dogmes « pour suppléer à ce qui manque à la Sainte écriture » (II. 1277-1279). Lizet s'imagine tout cela « dans son cerveau frigorifié par sa mitre » (I. 1276), réminiscence du *Gargantua* de Rabelais¹⁰.

D'après Lizet, Grégoire le Grand est le sommet de l'Église¹¹, ce qui fait dire à Benoît qu'elle est donc bicéphale (I. 604) et contredit la souveraineté du Christ.

L'image la plus dénigrante employée par Benoît pour définir l'Église est celle d'une « courtisane au superlatif qui (comme le disent certains prophètes) a écarté ses jambes sous chaque arbre et ne ferme son giron à personne » (II. 616-618). Pas trop versé dans les connaissances scripturaires, Benoît fait un mélange de deux versets bibliques : Jr 3, 13 et Ez 16, 25.

La Hiérarchie

Non seulement l'arrogance de l'Église est tournée en dérision, mais la création de la hiérarchie fondée, d'après la distinction XXI du Décret

8. Léon-E. HALKIN, « La satire dans l'Éloge de la Folie », dans *La Satire humaniste, Actes du colloque international de Bruxelles des 31 mars, 1^{er} et 2 avril 1993*, éd. par Rudolf DE SMET, Louvain, 1994, p.140-149, ici p. 147.

9. Avec une petite nuance l'expression se trouve par exemple dans Noël DU FAIL, *Contes et discours d'Eutrapel*, éd. par D. JOUAST, Paris, 1875, p. 180-181.

10. François RABELAIS, *Œuvres complètes*, éd. par Mireille HUCHON, Paris 1994, *Gargantua*, ch. 2, p. 11 (désormais cité par les seuls titres des ouvrages de Rabelais). Comme le prouve le texte du *Passavant*, Bèze était un lecteur assidu de Rabelais.

11. Pierre LIZET, *Adversum Pseudo-Evangelistas*, op. cit., I, f^o iij v^o.

12. Ironie de BÈZE : depuis 1549 Lizet était abbé commendataire de la riche abbaye de Saint-Victor.

13. Dans la *Zographia*, pamphlet assez grossier de BÈZE contre Joannes Cochlaeus (1549), le visage de celui-ci est comparé à celui des Chérubins. Voir Théodore DE BÈZE, *Correspondance*, t. I (1539-1555), éd. par H. et F. AUBERT et H. MEYLAN, Genève, 1960, p. 50.

14. *Cinquiesme livre*, ch. II, p. 732.

15. Emprunt probable au latin pedantesque de l'Écolier Limousin, RABELAIS, *op. cit.*, *Pantagruel*, ch. VI, p. 233.

de Gratien, sur l'institution du grand prêtre d'Israël et des ordres lévétiques, est elle aussi « un beau sujet à vous faire rire » (II. 288-289). La distinction est si amusante qu'en comparaison « Pantagruel [lisons Rabelais] n'a rien fait » (II. 289-291). D'ailleurs, il ne semble pas être difficile de monter les échelons de la hiérarchie : « Monsieur le ci-devant président, quoiqu'il ne soit actuellement qu'un simple abbé¹², se trouve quand même, je n'en doute pas [...] en haut de l'échelle : surtout parce qu'il possède le nez chérubin¹³ ou séraphin [Benoît insinue que Lizet a trop bu et qu'il souffre de maladie vénérienne], qui est l'ordre suprême des anges, s'il faut en croire ce Denys [l'Aréopagyte] qui fit l'inventaire du paradis » (II. 293-296).

À l'instar de Rabelais qui dans *L'Isle Sonante* énumère les différentes espèces d'oiseaux ecclésiastiques, Clergeaux, Monagaux, Prestregaux¹⁴, Benoît donne minutieusement du bas jusqu'en haut les rangs de la hiérarchie, et il ajoute : « c'est votre Esprit saint, selon lequel sont institués clerks, acolytes, sous-diacres, diacres, prêtres, curés, chapelains, chanoines, prieurs, évêques, archevêques, primats, patriarches, cardinaux, papes, voilà ce qui est votre saint Esprit qui gouverne votre hiérarchie ». Ironiquement il constate que, par conséquent, Paul « dans son Épître aux Ephésiens [4, 11-12] où il décrit la hiérarchie, a été un hérétique au plus haut degré n'ayant pas fait mention du pape, mais désigné Jésus-Christ comme unique fondement. Et pareillement, lorsqu'il écrivit aux Romains, il a fait un grand outrage de ne pas saluer Monsieur le pape » (II. 1429-1433). Benoît lance ici un anachronisme comique, car alors il n'y avait pas encore de pape, saint Pierre n'étant pas encore à Rome.

Pape et cardinal, ordres monastiques

Dans le *Passavant* c'est surtout la fonction du pape qui passe un mauvais quart d'heure : il est qualifié d'« instrument du Diable », pratiquant la sodomie avec sa « curie apostatique » et « leurs lupanars »¹⁵. En outre, il porte « trois couronnes d'or et de pierres précieuses de l'Antéchrist, qui sont l'opposé de la couronne d'épines de Jésus-Christ ». Cela signifie « qu'il se met (pour parler par anagogie) au-dessus du Père, du Fils et du Saint-Esprit » (II. 607-610).

La rapacité des papes est aussi mise sur le tapis. « C'est que le pape, dit Benoît, pour prouver qu'il était l'Antéchrist, a agi d'une toute autre manière que le Christ. Puisque, quand le Diable dit au Christ, en lui montrant les royaumes du monde : *Je te donnerai tout cela*, le Christ s'y refusa [Mt 4, 9], mais le pape le crut sur parole » (II. 572-574). Et dans un autre passage : « Et comme il en est ainsi, nous savons comment le pape [Innocent III, 1198-1216] a soustrait l'Italie à l'empereur et dispersé l'Empire romain en deux parties et aussi comment il a été l'instigateur du parricide de Constantin VI [en 1204] » (II, 705-707).

Comme le pape est donc loin d'être le fondement de l'Église suivant les paroles du Christ (Mt 16, 18) « Tu es Pierre, et sur cette pierre... » (I. 1350). Mais au lieu de parler de *fundamentum*, Lizet se sert du mot *firmamentum* que donne 1 Tm 3,15¹⁶. Par le moyen du jeu de mots firmament/voûte du ciel — fondement/appui, Benoît conclut : « Vous argumentez de Pierre au pape, c'est-à-dire du serviteur de Dieu à l'Antéchrist ; vous le mettez si haut que, s'il tombait (comme bientôt il tombera), il ne saurait manquer de se casser le cou » (II. 1351-1353).

Même le Diable a honte des erreurs et des impiétés commises par les papes (II. 1387-1388). L'idée que le Diable peut avoir des sentiments de compassion se rencontre déjà dans la tragédie d'*Abraham Sacrifiant* (vers 242-243), écrite par Bèze trois ans auparavant : « Que si n'était l'envie dont j'abonde / J'aurais pitié moi-même de ce monde ».

Des papes cités, Pelagius (une erreur de Benoît, il s'agit de Gélase I^{er}), Nicolas I^{er}, Marcellin, Calixte I^{er}, Paul III, c'est en particulier Jules III (Giovanni Maria del Monte) qui est la cible des moqueries de Benoît. C'est lui qui a fait porter un nombre restreint de pages des livres de Lizet à sa selle percée. « Et, lorsqu'il voulut s'en essayer le derrière, il trouva votre style si dur qu'il s'écorcha tout le siège apostolique »¹⁷ (II. 237-239). Le même pape se fait toujours accompagner de son neveu, Innocenzo del Monte, fait cardinal à l'âge de dix-sept ans. C'est pourquoi Benoît constate que Jules III est du genre épïcène « avec son petit cardinal » (II. 286-287)¹⁸.

Benoît ne s'occupe pas d'autres rangs de la hiérarchie sauf pour affirmer que le nez rouge de son maître peut bien rivaliser avec le

16. Pierre LIZET, *op. cit.*, I, P v°.

17. Voir *Le Quart livre*, ch. LII, p. 659, et Henri ESTIENNE, *Apologie pour Hérodote*, éd. par P. Ristelhuber, Paris, 1879, réimpr. 1969, 2 vol., t. I, p. 334.

18. Voir G. DICKINSON, *Du Bellay in Rome*, Leiden, 1960, p. 161, et Joachim DU BELLAY, *Les Antiquitez de Rome et les Regrets*, éd. par Eugénie Droz, Lille et Genève, 1947, sonnet CV.

chapeau rouge des cardinaux (II. 67-68), ou pour souligner la vie riche des cardinaux-mécènes de Rabelais (Odet de Chatillon, dédicataire du *Quart livre*, et Jean Du Bellay), qui « aiment vivre comme il avait l'habitude de parler » (I. 290), donc de façon opulente.

Quoique les ordres monastiques n'appartiennent pas à la hiérarchie proprement dite, il faut dire que ces réguliers inspirent les réformés d'assertions fulminantes : « l'esprit diabolique est divisé en autant de sectes qu'il existe d'ordres monastiques » (II. 773-774). En outre, ceux-ci sont critiqués pour avoir voulu « instituer un nouveau service de Dieu » qui « bouleverse la Sainte Écriture et diminue la liberté chrétienne ». Pour étayer cette argumentation les réformés renvoient à Augustin, « qui se plaint si violemment que, à son époque déjà, la liberté chrétienne, à cause des différents usages locaux, fut presque rendue moindre que l'ancienne condition servile des Juifs. Que ferait-il donc à présent, s'il voyait tant d'ordres de moines nés depuis ? » (II. 1235-1236. Possible allusion au traité de Lizet, *De Monastico Institute*, de 1552).

Dans l'*Abraham Sacrifiant* (vers 237-240 et 243-244), Satan, vêtu en habit de moine, prélude aux pratiques abusives des ordres ecclésiastiques mentionnées dans le *Passavant* :

« Ô, froc, ô froc, tant de maux tu feras,

Et tant d'abus en plein jour couvriras !

Ce froc, ce froc un jour connu sera,

Et tant de maux au monde apportera,

Car moi qui suis de tous méchants le pire,

En le portant, moi-même je m'empire ».

La tradition de l'Église

À l'aide d'images parfois pittoresques ou de trouvailles lexicales, les différentes parties de la tradition, comme le droit canon dans sa totalité, le Décret, les Décrétales (la Sixte, les Clémentines et les

Extravagantes ne sont mentionnées que par allusion indirecte) sont, elles aussi, ridiculisées pour avoir entravé la liberté chrétienne.

Le droit canon

Des deux songes de Benoît qui figurent dans le *Passavant*, c'est surtout le second qui nous intéresse. C'est le rêve où Lizet chante la messe et « en chantant *Per omnia [saecula saeculorum]* », dit Benoît, « vous lachâtes [en latin *bombinastis*, vous bombardâtes, qui joue sur le *canon* de la messe et sur le droit *canon*] un pet tiré des profondeurs, à très grand bruit [...] pour empêcher les hérétiques de s'approcher du sacrement » (II. 386-389 et 402-403). C'est à propos délibéré que Benoît abandonne un instant l'argumentation du dialogue pour s'opposer nettement à la tradition catholique. Le droit canon en constitue une partie importante et ôte souvent aux fidèles la perspective sur le chemin du salut. C'est pourquoi, lorsque Lizet dit que le droit canon est l'explication du sens obscur de la sainte Écriture, un des interlocuteurs de Benoît fait remarquer que la vérité le détrompe puisque « cela ressort clairement du fait, qu'avant qu'il y eût le droit canon il y a eu de plus grands théologiens qu'après » et il ajoute : « ainsi nous pouvons bien dire que, de même que l'*Ancien Testament* est l'Écriture de Dieu, le droit canonique n'est rien d'autre que l'Écriture de l'Antéchrist » (II. 259-262).

L'observation faite par le pape Calixte I^{er}, empruntée à Cyprien, sert d'exemple aux stupidités qui se trouvent dans le droit canon : « De même que le Fils de Dieu est venu faire la volonté de son Père, de même vous devez accomplir la volonté de votre Mère qui est l'Église, dont la tête, ainsi qu'il a été dit, est l'Église romaine ». Et Benoît de conclure malicieusement : « Ainsi le pontife romain sera notre Mère, comme Dieu est notre Père. Et alors il faudrait dire aussi (que Dieu nous en garde) : Notre Mère qui es à Rome, *que ton nom soit sanctifié ; que ton règne vienne ; que ta volonté soit faite, etc.* » (II. 274-280).

Le Décret de Gratien et les Décrétales

Faisant partie du droit canon, le Décret est comparé à « un costume composé d'une infinité de pièces, le plus souvent très mal cousues

19. *La Farce des Théologastres*, éd. par Claude LONGEON, Genève, 1989, vers 263-266 ; *Moralités françaises*, réimpr. de 22 pièces allégoriques imprimées aux XV^e et XVI^e siècles, sous la dir. de W. HELMICH, Genève, 1980, 3 vol., t. III, p. 139 ; Bonaventure DES PÉRIERS, nouvelle LVII, dans *Conteurs Français du Seizième Siècle*, éd. par Pierre JOURDA, Paris, 1965, p. 504, et le *Quart livre*, ch. LII, p. 662.

ensemble, sans discernement. Il est fait d'une drôle de façon comme si c'était un vêtement à plusieurs manches dont l'une serait trop longue, une autre trop étroite, une autre trop large ; qui, d'un côté, serait si long qu'il pendrait à terre, mais séculier de l'autre et dont le collet serait hors de toute proportion [...] et on se plaindrait de beaucoup d'habits gâtés, auxquels on aurait pris les pièces pour fabriquer ce vêtement ridicule : voilà donc ce qui est arrivé au grand Décret où l'on n'allègue le plus souvent l'Écriture que pour la pervertir et la profaner » (II. 264-274 ; voir aussi le *Quart livre*, ch. LII, p. 659-660).

L'image dessinée ci-dessus est appuyée par une constatation de la même teneur : « aucune page, ni de l'Ancien ni du Nouveau Testament, n'est gâtée par l'horrible blasphémie de ces papes antéchrists fétides. C'est Gratien qui a récolté leurs excréments dans ses latrines qu'on appelle le Décret » (II. 327-330).

Le Canon en question (*non decet*) « est une merveille à faire rire les pierres », et surtout la 21^e distinction qui dit que « selon le témoignage de ce bienheureux stupide et ignorant Isidore, le nom de métropolitain est dérivé de *mesure des villes*, ce qui est une des plus grandes vérités du *Décret* ». Cependant, cette distinction n'est pas mentionnée par Lizet et relève donc de l'invention « théo(de)bézienne ».

Pour ce qui est des Décrétales, Benoît s'en réfère au proverbe peu flatteur « une fois que le Décret a eu des *ailes*, tout le monde a été maudit ». Avant lui, *La Farce des Théologastres*, la moralité de *La Vérité cachée devant cent ans*, Bonaventure Des Périers et Rabelais s'étaient déjà servi de ce proverbe¹⁹.

Le ton ironique de Benoît vise à enchérir sur Lizet « qui, comme un vrai cochon, se délecte à remuer ces ordures » (II. 344-345), et surtout lorsqu'il veut se fonder sur la prétendue base solide de celles-ci : « si tous les sots gagnaient le ciel, Monsieur le ci-devant président serait déjà à mille lieues au-delà de la sphère céleste » (II. 349-350 ; voir aussi *Gargantua*, ch. V, p. 19, et *Pantagruel*, ch. XIV, p. 263).

La Messe

Quant au sacrement de la « communion du corps et du sang du Seigneur », les réformés soutiennent, d'après Benoît, que les papes ont encore outrepassé leurs compétences : « quand Paul dit : Car moi, j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai transmis [1 Co 11, 23], ces paroles vous cassent le cou, ainsi qu'à tous les papes qui ont dû transmettre simplement ce qu'ils ont reçu du Christ, plutôt que de fabriquer des milliers d'impiétés de leur propre initiative... » (II. 893-897), raison pour laquelle « le Christ faisait si souvent des reproches aux scribes et aux pharisiens » (II. 1407-1408). À Lizet de prouver que Paul parle effectivement « de ces traditions que vous voulez défendre, c'est-à-dire de la messe, de l'invocation des saints, du pape, du chrême, de l'eau bénite et d'autres terribles sacrilèges que le Diable a excrémentés [*cacavit*, en latin], bref, des traditions bien éloignées de la manière dont Paul, à qui vous faites grand tort, les a transmises » (II. 760-764).

Dans un autre passage les ustensiles de la messe sont appelés par Benoît péjorativement les « ferrements de l'abominable messe » (I. 904), souvenir rabelaisien sans doute (*Quart livre*, chap. XVI, p. 578).

De façon fort dénigrante la messe se trouve encore être énumérée entre les pratiques lucratives réalisées par l'Église : « nous ne faisons [Benoît tombe de son rôle et se range du côté des réformés !] pas si bon marché du salut que vous, qui le mettez dans l'eau bénite, dans les cierges, dans les chandelles, dans les messes, dans les pardons, et dans les simagrées, que tout le monde peut faire pour de l'argent. Cependant, vous ne pourriez jamais faire croire tout cela à quelqu'un, à moins qu'il n'ait perdu le bon sens » (II. 1135-1139). La messe est aussi l'équivalent d'idolâtrie : « vous qui faites autant de dieux que le nombre des idoles que vous adorez et qu'il y a de prêtres prêtrisant [*Pantagruel*, ch. XI, p. 562, évoque le « moine moinant », une expression plaisamment forgée sur celle, scolastique, de « nature naturante », qui se distingue de la « nature naturée »], c'est-à-dire faisant en mangeant chaque jour un dieu blanc [l'hostie que les réformés appellent pour se gausser Jean le Blanc] pour un salaire minimum de six blancs [pièces de cuivre de 5 deniers] » !

20. Voir Antoine MARCOURT, *Livre des Marchands*, s.l., 1548, p. A-6, qui donne une liste interminable des pratiques des religieux « dont le pauvre peuple est tant abîmé, tant rongé, tant dévoré, et de son Dieu si éloigné qu'il n'est possible de le croire ».

21. Théodore DE BÈZE, *Correspondance*, t. IX, lettre à Bullinger du 18 août 1568. Voir Henri MEYLAN, « La Conversion de Théodore de Bèze », *op. cit.*, p. 109-124, ici p. 112.

Les Institutions de l'Église

Abstraction faite des remarques défavorables à la messe, Benoît, emporté par l'indignation, donne plusieurs énumérations exemplaires d'autres moyens qui ont détourné « les pauvres fidèles » de l'évangile²⁰. Parmi ceux-ci sautent aux yeux l'adoration des images et l'intercession des saints, les prières pour les morts et la « doctrine » des indulgences.

Le culte des saints

Pendant ses études à Bourges, en 1535, Bèze a lu le traité de Heinrich Bullinger *Sur l'origine de l'erreur dans le culte des saints et des images*, paru à Bâle en 1529, et, comme il l'écrit en 1568 à l'auteur, c'est « pour une grande partie à ce livre qu'il doit de connaître le Christ, autant dire de vivre »²¹. Il n'est donc pas étonnant que, dans une œuvre de controverse comme le *Passavant*, il parle de cette erreur considérée comme idolâtrie par les réformés : « En ce qui concerne les autres choses que vous dites, c'est-à-dire les prières pour les morts, et les autres institutions, et l'intercession des saints, ils déclarent que toutes ces choses sont des inventions diaboliques et que pour cela ils les détestent » (II. 520-522). Cependant, à en croire un des interlocuteurs de Benoît, Lizet ne serait certainement pas sans défense : il pourrait objecter que « là où est le Roi, il y a la Cour » (I. 177), donc qu'on s'adresse au Christ, qui est le roi, lorsqu'on s'adresse aux saints, qui constituent sa cour. C'est là, en effet, la pratique politique constitutive du gouvernement de la grâce et de la faveur sous l'Ancien Régime.

Afin d'illustrer sa réaction véhémement contre la tradition de l'adoration des images, l'auteur se réfère à une lettre d'Epiphanius : « Arrivé à ce village qu'on nomme Anablata, j'ai vu en passant une lampe qui brûlait. J'interroge : quel est cet endroit ? J'apprends que c'est une église, j'y entre pour prier. J'y trouve une courtine pendue aux portes de cette même église ; elle était teinte et brodée ; elle portait une image, celle du Christ peut-être ou de quelque saint ; je ne me souviens plus suffisamment

qui elle représentait. Après avoir vu ce sacrilège, que dans une église du Christ, contrairement à l'autorité des Écritures, était appendue une image humaine, j'ai déchiré cette courtine » (II. 682-683).

C'est Pierre Viret, collègue de Bèze à l'académie de Lausanne, qui formule clairement le point de vue de la Réforme dans ces matières²² : « Ou Jésus-Christ est suffisant, ou il ne l'est point. S'il est suffisant, il n'a pas besoin de compagnon. S'il n'est point suffisant, il n'est point Jésus-Christ, et n'est point assis à la dextre de Dieu le Père ».

Le culte des morts et les indulgences

« Entre toutes les croyances et les usages du passé, le culte des morts était un des plus chers à la foule et aussi des plus lucratifs pour le clergé »²³. Or, Benoît condamne les « pratiques » par lesquelles, dit-il, « vous avez gagné des royaumes et des empires – je me réfère à la doctrine des indulgences, des messes, [...] des trépas, des droits mortuaires, [...] et de cent mille autres brigandages » (II. 1157-1161).

La « doctrine » des indulgences est étroitement liée au culte des morts : contre paiement les morts pouvaient obtenir un raccourcissement du temps passé au Purgatoire. « Vous avez négocié les âmes sous prétexte de longues prières » (II. 570-571), proteste Benoît, et autre part : « vous vous jouez des âmes des pauvres, parce que le pape approuve tout pour de l'argent » (II. 1244-1245). Pour la deuxième fois, il se demande ce qu'Augustin dirait s'il voyait les pardons, les indulgences...

Dans les discussions entre Benoît et les réformés sur l'œuvre de Lizet, l'un d'entre eux raille le trafic des indulgences (II. 142-147) :

« Si vous avez le livre, et si vous voulez que nous passions du temps ensemble, nous rirons une bonne heure. [...]

Je vous remercie Monsieur et je vous donnerai tant que vous serez content. [...]

Non, non, nous ne vendons pas nos paroles comme les papes leurs indulgences »²⁴.

22. Georges BAVAUD, *Le Réformateur Pierre Viret*, Genève, 1986, p. 346.

23. Charles LENIENT, *La Satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle*, Paris, 1886, 2 vol., t. I, p. 197.

24. Encore une réminiscence de RABELAIS (*Quart livre*, ch. LVI, p. 670) : « C'est acte d'avocat, vendre paroles », explique Pantagruel à Panurge. Dans une lettre à Nicolas Everard, Érasme constate que « contre les indulgences, le seul remède sera de ne rien donner, jusqu'à ce que l'on trouve un moyen plus efficace de mettre fin à ces marchandages impies » (*Correspondance*, trad. sous la dir. d'Aloïs GERLO, Bruxelles, 1967-1984, t. IV, 1188, 49-52). Dès *Gargantua*, ch. XIX, p. 52, apparaît, par Janotus, la critique des marchandages des ecclésiastiques.

25. N.A.F. PUAUX, *op. cit.*, p. 187.

26. Jean CALVIN, *Actes du concile de Trente avec le remède contre le poison d'icelui*, s.l., 1548, p. 19, de même que la citation suivante.

En fin de compte il fallait se méfier de ces négociations, car si « elles étaient impuissantes pour ouvrir les portes du paradis, elles ne l'étaient pas pour ouvrir les bourses »²⁵.

Les conciles

Benoît ne respecte pas fort les conciles « parce qu'il n'existe pas de si grande hérésie qui n'ait eu pour elle les conciles » (II. 356-357). En outre, les conciles se contredisent : « ces maudits [les réformés] démontrent qu'il n'existe à peine deux conciles (à l'exception de ces anciens qui sont irréfragables, parce qu'ils n'ordonnent rien qui n'ait de fondement dans l'Écriture) qui ne soient contraires l'un à l'autre » (II. 1441-1444).

L'estime pour le concile de Constance est encore moindre : « les enfants s'en moquent jusqu'aujourd'hui » puisque tout le monde sait qu'il y fut réunie « une foule d'ânes plutôt que d'hommes, qui, pour tout argument, alléguèrent les fagots » [renvoi au bûcher de Jan Hus] (II. 714-717). On croit entendre Calvin lui-même, s'en prenant en 1548 au concile de Trente²⁶ : « Une session nouvelle se tient. Le secrétaire prononce ce que nul n'oserait réprover. Messieurs les ânes baissent les oreilles pour faire semblant d'y consentir. Voilà un oracle pour assujettir tout le monde ». D'ailleurs, Benoît semble avoir lu chez Calvin que « ce concile de Trente ne mérite pas d'avoir une seule goutte d'autorité, vu qu'il ne s'y fait rien, sinon au bon plaisir du pape », lorsqu'il remarque lui-même, comme en passant, que « les tonnerres [du vénérable concile de Trente] ne sont pourtant pas de notre souci, comme nous jetons aussi vos ordures sur votre [susdit] nez » (II. 1169-1171). N'ayant fait que créer des « ordures », l'assemblée alors suspendue aurait donc représenté « beaucoup de bruit pour rien ».

Jeu de mots anticlérical et lexical

Aux constatations nettement anticléricales déjà passées en revue nous pourrions ajouter tout une macédoine de gallicismes, d'incongruités et de néologismes qui font preuve d'une même teneur. Dans le cadre limité de cet article, il nous fallait faire un choix.

Que penser du rosaire de la Vierge Marie « qui disait ses heures en hébreu » (I. 101)? La prière du rosaire consiste en 15 Notre-Père, 150 *Ave Maria* et 15 *Gloria*. C'est une incongruité comique de Benoît que de s'imaginer la Vierge Marie s'adressant des « Je vous salue Marie » à elle-même.

Par rapport à l'image de l'Église qui se comporte comme une putain, citée ci-dessus, Benoît dit « je ne sais où j'en suis ». Il se demande s'il se trouve dans un bordel ou dans l'Église. Sa confusion spirituelle supposée est illustrée par le jeu de mot du texte latin, *matrix/meretrix*, mère/putain : *est factum de sancta matre nostra meretrice Romana Ecclesia*, « c'en est fait de notre Sainte Mère, la putain Église romaine » (II. 624-625).

Dans un autre passage, l'auteur avertit ses coreligionnaires contre des gens comme Lizet : « les poules de France doivent avoir grand-peur, puisque les renards se sont faits ermites » (II. 179-180). Apparemment, Benoît se sert d'une variante du proverbe « si le renard prêche aux poules, prenez garde à vous », et crée ainsi un gallicisme²⁷.

Une autre expression est empruntée à la vie monastique. Sans doute, il n'est pas de règle d'entonner le *Magnificat* à matines. Il se chante aux vêpres, quand on n'est plus ensommeillé. En interprétant le chapitre IX du livre de Lizet, Benoît fait remarquer : *dicunt de omnibus quae dicis cap. nono, quod faciunt minus ad propositum quam Magnificat ad Matutinas* (II. 743-745). C'est un emprunt direct au *Gargantua* (ch. XI, p. 34), où le jeune géant « faisait chanter *Magnificat* à matines et le trouvoit bien à propos ».

Avant d'aller voir Calvin à Saint-Pierre-de-Genève (Calvin avait alors 43 ans, « environ » précise Benoît, *circum circa* dans le texte latin, ce qui représente une accumulation à l'effet comique certain (II. 419-421), Benoît prend sa « dispense » afin de ne pas encourir une indiscipline (I. 405). Le terme latin *dispensa*, employé par Bèze ici est un gallicisme de plus, le latin classique et chrétien ayant *dispensatio*.

En se référant en matière de superstition aux jacobites de Berne et aux cordeliers d'Orléans, histoires connues de l'époque, Benoît dit, en latin, « mais voyez comme moi je suis extravagant » (I. 472), ce

27. Voir A. FURETIÈRE, *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, 1690, 3 vol., repr. 1978, s.v. Renard : « le renard prêche aux poules lorsqu'un signalé imposteur déniaise quelque lourdaud ».

28. Charles NODIER, « Du langage factice appelé macaronique », *Bulletin du Bibliophile*, 10, 1834, p. 1-11, ici p. 11.

29. Antony MERAY, *La vie au temps des Livres Prêcheurs ou les devanciers de Luther et de Rabelais*, Paris, 1878, p. 297.

qui pourrait se référer aux *Extravagantes*, constitutions qui *extra corpus canonicum Gratiani, sive extra decretorum libros vagantur* !

Genève, dans ces années 1550, a sa légende noire. Songeons à l'image qu'en donne Joachim Du Bellay dans le sonnet 136 des *Regrets*, en 1558 : on y fait terrible mine, « la repentance peinte » au front, et la cité du Léman paraît ainsi hanter quelque rive infernale puisque ses habitants ressemblent à s'y méprendre à « ces esprits qui là-bas font leur plainte, / Ayant passé le lac d'où plus on ne revient ». Genève serait donc un enfer rigoriste, d'autant plus infernal que le carême y serait vécu à longueur de temps sans aucune justification théologique, pour rien, serait-on tenté de dire, et donc d'une manière bien absurde. Or, dans le *Passavant*, il est au contraire affirmé que « ces hérétiques vivent joyeux et se moquent de nous [les catholiques], et ils ne sont qu'à moitié mélancoliques par rapport à ce que je m'imaginai » (I. 104-107), et encore, plus loin : « ces hérétiques [sont] assez gais s'ils le veulent » (I. 1572). C'est comme si l'auteur avait voulu dire : « Nous ne sommes pas si tristes qu'on nous dépeint souvent ». Et sa dénégation passe par la rédaction même du *Passavant*, par laquelle Bèze offre comme un exemple de désinvolture s'opposant à l'opinion courante et sombre qu'on s'était forgée des réformés.

Et, de fait, c'est l'humour et le jeu linguistique dont nous avons donné quelques spécimens qui, exprimés en latin macaronique, ont élevé le *Passavant* au-dessus d'un écrit polémique circonstanciel et qui lui ont procuré la qualification de « diamant des pamphlets »²⁸. Que l'on atteigne son but par la satire anticléricale raillante plutôt que par des arguments sérieux, voilà qui est souligné par Antony Meray : « Certains bons esprits pensent même que le ridicule livre plus durablement au jugement du bon sens les superstitions, les excès et les sottises que ne le font les graves raisonnements »²⁹.